

Me Jacques-Antoine GRAVILLOU

DOCTEUR EN DROIT

NOTAIRE ASSOCIE

SUCESSEUR de son père et de M^e SARRAQUIGNIE

54, avenue Ernest Ferroul

11160 PEYRIAC-MINERVOIS

Etude fermée le samedi - Parking clients

VENTE (LTT - Lot 8) HECTARE / REVEL
1003561 /JAG /JP /MLG

Tél. 04 68 78 11 82

Fax. 04 68 78 13 63

e-mail : scp.gravillou@notaires.fr

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques-Antoine GRAVILLOU, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Jacques-Antoine GRAVILLOU, Notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à PEYRIAC-MINERVOIS, 54 avenue Ernest Ferroul, le 8 février 2022,

Avec la participation de Maître Nathalie POLI, Notaire à CARCASSONNE (Aude), assistant l'ACQUEREUR,
Il a été constaté la VENTE,

Par :

La société dénommée **SAS HECTARE**, Société par actions simplifiée au capital de 35.100.000,00 €, dont le siège est à CLAPIERS (34830), 251 rue du romarin Le Clos des Chanterelles - BP 18, identifiée au SIREN sous le numéro 351338660 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.

Au profit de :

Monsieur Alain Jean **REVEL**, retraité, et Madame Chantal Anna **VELLA**, sans profession, demeurant ensemble à SAISSAC (11310), 701 rue Albert Camus Lotissement Las Fountetos.

Monsieur est né à BOURGOIN (38300), le 3 décembre 1953,

Madame est née à TUNIS (TUNISIE), le 3 février 1958.

De la pleine propriété du BIEN ci-après désigné :

DESIGNATION

A VILLEMOSTAUSSOU (AUDE) - 11620 - Le Thou,

Une parcelle de terrain à bâtir

Portant le **numéro huit (8)** du lotissement dénommé **LES TERRES DU THOU.**

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
CD	0261	LE THOU	00 ha 11 a 00 ca	T.A.B.

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **LOT** à compter du jour de la signature de l'acte.
Il en a la jouissance à compter du même jour.

La vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal de **QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENTS EUROS (99 900.00 EUR).**

Ce prix s'entend taxe sur la valeur ajoutée sur la marge comprise.

Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée sur la marge fourni par le **VENDEUR** s'élevant à ONZE MILLE CENT QUARANTE-DEUX EUROS (11 142,00 EUR), le prix hors taxe sur la valeur ajoutée sur la marge s'élève à QUATRE-VINGT-HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE-HUIT EUROS (88 758,00 EUR).

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A PEYRIAC-MINERVOIS (Aude)

LE 8 FÉVRIER 2022



MEMBRE D'UNE ASSOCIATION CASABLANCAISE, LE PAIEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE.